RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 7 octobre 2021.

L'an deux mil vingt-et-un et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le deux octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

<u>Présents</u>: M. BROCH Gilbert, Mme CLÉMENT Patricia, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe.

<u>Absents</u>: M. CHARLES Christian, pouvoir à M. LUCOTTE Dominique. Mme GARCIA Sandra, pouvoir à Mme PERROT Claudine.

<u>Secrétaire de séance</u> : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : M. ROUSSEAU Philippe.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter la délibération numéro V et VI.

I) TRAVAUX DE VOIRIE 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL À PROJETS (AP)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet suivant :

- → Hameau de Chevigny : rue Jean-de-Réôme consistant en la réfection de la chaussée, purges et couche de roulement en enrobés sur environ 230 m en direction de la RD 980 pour un montant estimatif de total de 23 000.00 € HT.
- → Hameau de Millery, travaux de collecte des eaux pluviales entre la VC numéro 206 et l'impasse du Moulin pour un montant estimatif total de 2 000.00 euros HT.
- sollicite le concours du Conseil départemental dans le cadre du programme d'Appel à Projets (AP).
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur des voies communales.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL À PROJETS	sollicitée	25 000.00 € HT	50% de 25 000.00 € HT plafonné à 10 000.00 €HT.	10 000.00 € HT
TOTAL DES AIDES				10 000.00 € HT
Autofinancement du maître d'ouvrage				15 000.00 € HT

II) DÉSAMIANTAGE MAISON BRIQUE-PIERRE À CHEVIGNY

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le devis de l'entreprise DÉSAMIANTAL consistant au retrait des matériaux contenant de l'amiante pour un montant HT 5 203.19 € soit un montant TTC de 6 243.83 €.

III) DEVIS POUR DÉTACHEMENT D'UN TERRAIN À BÂTIR À CHARENTOIS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le devis de Monsieur Matthieu TISSANDIER relatif à l'aménagement de la propriété cadastrée ZM n° 32-33 pour détachement d'un terrain à bâtir par voie de déclaration préalable
- décide que la commune refacturera 50% du montant total, soit 750.00 € TTC à l'acquéreur.

IV) DEMANDE DU SECOURS POPULAIRE

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du courrier du comité du Secours Populaire de Venarey-les-Laumes / Semur-en-Auxois et après en avoir délibéré décide d'apporter un soutien financier de 100.00 euros à cette structure.

V) REDEVANCE TELECOMMUNICATIONS 2021

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques, à effet du 01.01.2006.

- 8.571 km artère souterraine x 41.26 € = 353.64 € (arrondi à 354 €) Soit un total de 354 €.

On entend par artère:

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre.
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Les montants sont révisés chaque année au premier janvier par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité pour l'application des nouveaux barèmes pour occupation du domaine public par les réseaux de Télécommunications ORANGE.

VI) DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Dans le cadre du dossier d'adressage visant à la dénomination et au numérotage des voies communales réalisé par LA POSTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner les noms des anciennes et nouvelles voies communales, à savoir :

- rue de Ménetreux, rue Fleurie, rue de Semur, chemin des Ecrynières, impasse du Moulin, route de Charentois, impasse de Mâche-Terre, rue de la Montagne, rue de l'Abbaye, rue Jean-de-Réôme, impasse du Château, route de Genay, place de l'Orme, rue de Rougebet, rue de Collonges, ruelle Sœur, rue des Enlerys, rue de l'Armançon, impasse des Fruitiers, rue des Monts-Libeaux, rue du Pont-de-Chevigny, rue du Renaudin et rue de la Fontaine
- Auquelles il convient d'ajouter les noms de lieux-dits suivants : Ferme de Leurey, Maison Blanche, Maison Rouge, Mont-Genèvre et Pré du Pontot.

Informations diverses:

- à l'occasion du remplacement d'une canalisation d'eaux par le SESAM à Pont-de-Chevigny, une borne à incendie sera installée permettant ainsi d'assurer la défense incendie d'une habitation.
- le Conseil municipal remercie Monsieur Christophe JANNIER pour avoir fait procéder à la réfection d'une partie du chemin entre le ru de Cernant et Semur.
- les travaux de voirie 2021 subventionnés par le Conseil départemental sont terminés sauf à Ménetreux où des reprises sont nécessaires.
- la date de début des travaux de la maison brique-pierre à Chevigny est prévue début novembre prochain.
- Le SICECO a reversé 215 € à la commune au titre de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

- Des travaux liés au **passage de la fibre optique** auront lieu à compter du 25 octobre le long de la RD 980 (entre Semur et Pont-de-Chevigny) ainsi que le long de la RD 1 (de Pont-de-Chevigny au carrefour de Genay).
- L'ONF a fait procéder au nettoyage d'une partie de la parcelle replantée le long du ru de Cernant. Les érables se portent bien et ont bien poussé!
- **LA POSTE** : adressage. Ce dossier est en phase d'achèvement. Prochainement, les personnes voyant leur adresse modifiée ou créée seront averties par un courrier explicatif.

A l'issue des dernières procédures, la commune distribuera les nouveaux numéros et informera les différentes structures concernées par les changements d'adresses (Le Cadastre ; le SDIS ; les éditeurs de logiciels GPS...).

A noter que les adresses situées le long des voies départementales se verront attribuer un numéro kilométrique.

Séance levée à 21h30

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr